



## Commission Mixte Futsal & d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 29/08/24 en audioconférence

**Président :** M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents :** MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE – Rodolphe LOPES

**Excusé :** MM. Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT

**Assiste :** M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### **Rappel à tous les clubs**

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Reprise du dossier de demande de dérogation de l'Espoirs du grand Paris pour la saison 24/25 en matière d'obligation A. 11 du RSG 75 (PV du 28/05/24)**

*La commission vous précise que vous pouvez bénéficier d'une dérogation pour l'une des trois obligations. En conséquence, il vous ait demandé de préciser sur quelle obligation porte la demande de dérogation.*

**Courriel de l'AS DES ESPOIRS GRAND PARIS du 25/06/24** précisant que sa demande concerne l'équipe jeune à 11.

La commission accorde la dérogation pour la saison 24/25.

**Courriel de la DJS et ES PARIS 13** nous informant de l'indisponibilité du terrain de la Poterne jusqu'à mi-novembre et demandant inversion des rencontres si accord des clubs adverses ou report.

#### Matches concernés

##### **Seniors D2**

ES PARIS 13 / MACCABI PARIS 12<sup>ème</sup> du 13/10/24

ES PARIS 13 / ENFANTS PASSY du 16/11/24.

*La commission demande au club de l'ES Paris 13 de fournir un terrain de repli ou de saisir dans footclub les demandes d'inversion. Suite à l'impossibilité des clubs d'accepter l'inversion et de la DJS afin de trouver un terrain de repli, la commission prendra une décision de report.*

### **SENIORS Féminin**

**Courriel de VIKING PARIS du 05/08/24** demandant l'engagement d'une équipe féminine en seniors D1 pour la saison 24/25.

*La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place d'exempt sur cette catégorie.*

**1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France Féminine** dont le tirage a eu lieu après la publication des calendriers des compétitions du district.

*La commission reporte la journée 9 de championnat seniors F du 21/09/24 au 19/10/24.*

### **ANCIENS**

**Courriel de l'ES PARIS 13 du 23/07/24** demandant l'engagement d'une équipe anciens +45 ans dont l'alternance serait avec leur équipe anciens D1.

*La commission intègre votre équipe au critérium +45 ans mais ne peut pas garantir une alternance parfaite avec votre équipe anciens D1.*

**Courriel du correspondant de HAJDUK VELJKO du 28/08/24** demandant l'engagement de son club tardivement sachant qu'il doit se mettre en règle avec la comptabilité de la LPIFF pour avoir accès au dossier d'engagement et avec celle du district.

*La commission donnera suite à votre demande dès qu'il sera constatée la mise en conformité avec les différentes instances.*

### **JEUNES**

#### **U 14**

**Courriel de l'ESP PARIS 19 du 19/08/24** demandant l'engagement d'une quatrième équipe U14 dans la dernière division.

*La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place d'exempt sur cette catégorie.*

#### **U 18**

**Courriel de la DJS et ES PARIS 13** nous informant de l'indisponibilité du terrain de la Poterne jusqu'à mi-novembre et demandant inversion des rencontres si accord des clubs adverses ou report.

**Matches concernés****U18 D1**

ES PARIS 13 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 06/10/24

ES PARIS 13 / CHAMPIONNET du 13/10/24

ES PARIS 13 / PARIS SC du 17/11/24

*La commission demande au club de l'ES Paris 13 de fournir un terrain de repli ou de saisir dans footclubs les demandes d'inversion. Suite à l'impossibilité des clubs d'accepter l'inversion et de la DJS afin de trouver un terrain de repli, la commission prendra une décision de report.*

**Courriel de ES PARIS 13 du 23/07/24** demandant l'engagement d'une seconde équipe U18 dans la dernière division dont l'alternance serait avec leur équipe 1 en U18 D1.

*La commission intègre votre équipe en U18 D3 Poule B au plus proche de l'alternance demandée mais cette dernière ne peut pas être parfaite avec votre équipe évoluant en D1.*

**FUTSAL**

**Courriel du DANUBE du 02/08/24 et 21/08/24** demandant l'engagement de leur équipe après parution des calendriers suite à des problèmes internes.

*Le district avait relancé à plusieurs reprises le club avant la parution des calendriers sans succès. La commission intègre leur équipe en D2 en application de l'article 9.3 des RSG 75.*